

Première inscription administrative à l'université Lille1

Année universitaire 2015-2016

Le **calendrier** et les **modalités d'inscription administrative** sont arrêtés de la façon suivante :

Pour l'étudiant, une procédure d'inscription en 3 temps

1. Préinscription en ligne à compter du **6 Juillet 2015** selon un calendrier précis (voir le détail au paragraphe suivant) à l'adresse : <http://webgestion4.univ-lille1.fr/inscription>
L'accès sera également possible à partir de la page d'accueil du site de l'université.

Pour la connexion et la saisie, vous aurez besoin de:

- **votre numéro INE** ou identifiant national (*indiqué sur les relevés de notes du bac français ou certificats de scolarité du lycée fréquenté*)*
- **votre numéro personnel de sécurité sociale**
- **votre CB** si vous souhaitez payer en ligne les droits d'inscription
- **Si vous avez obtenu une validation d'études pour entrer en formation à Lille1, le numéro de la décision** vous sera également demandé (*ce numéro figure sur la **décision d'admission** émanant de Lille1 ou sur la **décision de Campus France***)
- **Votre n° admission post Bac** si vous vous inscrivez en licence 1

* Si vous n'avez pas de numéro INE (étudiant étranger ayant suivi un cursus dans un établissement secondaire étranger, bac français obtenu à l'étranger) suivez la procédure de demande d'INE, accessible sur la page d'accueil de l'application (aller sur le pavé « **je n'ai pas d'INE, je fais une demande d'inscription** » et cliquer sur « **je demande un identifiant d'inscription à Lille1** »).

En cas de difficultés pendant la saisie, vous pouvez consulter la **foire aux questions (FAQ)**, envoyer un courriel ou encore appeler le service inscription en ligne pendant la saisie (adresse courriel et n° d'appel visibles sur toutes les pages de l'application).

Remplissez les rubriques avec attention et vérifiez bien les éléments saisis avant de valider votre dossier. Une mauvaise information peut avoir une incidence fâcheuse sur l'analyse de votre demande d'inscription, la facture à acquitter et la validation finale de votre inscription.

- 2. Impression du dossier et de la liste des pièces** après **validation** de la saisie. Vous pouvez visualiser la liste des pièces avant de procéder à l'édition et réimprimer votre dossier à tout moment en vous connectant sur la page d'identification de l'application et en cliquant sur « **je réimprime mon dossier** ».

*Conservez bien les **codes** et **identifiants** qui vous sont indiqués en fin de saisie. Ils vous seront utiles pour modifier votre dossier et ensuite pour l'accès aux ressources numériques du campus à la rentrée universitaire.*

- 3. Envoi postal du dossier et de l'ensemble des pièces justificatives** demandées, **exclusivement** et **précisément** à l'adresse indiquée en haut de la première page du dossier, dans un délai de 10 jours après la saisie.

Attention ! N'envoyez pas de dossier incomplet (sauf si vous êtes en attente de votre avis conditionnel de bourse ou de votre attestation de transfert de dossier universitaire.)

*Le **dépôt** sera également possible sans rendez-vous au niveau du **bâtiment temporaire** «**Point Accueil inscriptions administratives** » situé devant l'entrée du public du bâtiment A3.*

*Pour les périodes et horaires d'ouverture veuillez vous reporter au paragraphe « **Contactez le service inscriptions** ».*

Suivi et gestion des dossiers par le service inscriptions en ligne

- 1. A réception du dossier**, le service inscriptions en ligne **accuse réception** de votre dossier avant de l'analyser. Ce dernier est ensuite **validé** s'il est **clair** et **complet** (*pièces correspondant à votre situation jointes au dossier **et** paiement effectué*).

Si le dossier est incomplet, le service inscriptions en ligne vous envoie un message électronique pour vous en informer et vous précise la liste des pièces manquantes.

- 2. La validation du dossier** déclenche l'édition du **certificat d'inscription** et de la **carte d'étudiant multiservices** qui matérialiseront votre inscription définitive à l'université pour l'année 2015-16 et votre statut d'étudiant à Lille 1.
- 3. Envoi d'un message électronique** vous informant des **modalités de retrait de la carte d'étudiant** et du **certificat d'inscription** à l'adresse mail indiquée à la saisie du dossier de préinscription.

*Vérifiez bien lors de la préinscription que votre **adresse mail est valide** et facilement accessible dans les semaines qui suivent votre saisie. Surveillez votre messagerie pour **suivre les étapes de votre inscription** et les indications qui vous sont données.*

Les dates de préinscription en ligne

- Du **6 juillet** au **6 septembre 2015** pour les **étudiants de licence 1**
- Du **6 juillet** au **13 septembre 2015** pour les étudiants de **licence 2, 3 et licence professionnelle**
- Du **6 juillet** au **4 octobre 2015** pour les **élèves ingénieurs et étudiants de master 1 et 2**
- Du **6 juillet** au **13 décembre 2015** pour les étudiants de **doctorat**
- Du **6 juillet** au **8 novembre 2015** pour les **formations par apprentissage et contrats de professionnalisation**
- Du **19 octobre** au **16 novembre 2015** pour les étudiants inscrits en **classe préparatoire ***

** Les étudiants de classes préparatoires seront informés en temps utile, par leur établissement d'origine, de la procédure particulière à suivre s'agissant d'une inscription secondaire à Lille1.*

Attention ! Au-delà de ces dates limites, l'application sera fermée pour la saisie et vous devrez solliciter une demande de **dérogation pour inscription tardive** auprès des bureaux scolarité et compléter un formulaire d'inscription « papier » si la dérogation est accordée. Cela retarde le processus d'inscription.

- N'attendez donc pas d'avoir réuni toutes les pièces, ni que votre situation étudiante soit parfaitement stabilisée pour effectuer votre préinscription en ligne.
- Tant que votre dossier n'est pas validé par le service inscriptions, vous pouvez encore modifier votre saisie en vous reconnectant sur l'application et en cliquant sur l'onglet "je modifie mon dossier".
- Si votre situation venait à changer entre la préinscription en ligne et l'envoi des pièces justificatives (ex : absence de contrat d'apprentissage, de contrat de travail...), votre dossier sera modifié en fonction des nouveaux éléments d'information ou pièces que vous aurez fournis avec le dossier.

Attention ! Une inscription validée tardivement peut entraîner des retards ou difficultés dans certains domaines (versement de la bourse, renouvellement du titre de séjour, entrée dans les salles d'examen, inscription pédagogique...)

- Le **paiement des droits d'inscription en ligne** (en une fois ou en 3 fois sans frais) est à privilégier pour sa simplicité, sa rapidité et sa sécurité. C'est également le seul moyen d'étaler le paiement des droits, par prélèvement automatique, en 3 fois sans frais (attention toutefois à veiller à approvisionner votre compte sur les 2 mois qui suivent le premier paiement pour éviter tout litige avec votre banque et l'université).

Attention ! Le choix du paiement en ligne en 3 fois sans frais n'est possible que pour les préinscriptions réalisées en ligne **avant le 04 octobre 2015**.

*N'interrompez jamais le prélèvement des mensualités car aucun remboursement partiel des sommes déjà versées ne pourra être effectué par l'université.
Pour les étudiants ne pouvant payer qu'en espèces (étudiants internationaux notamment) **un guichet paiement en espèce sera disponible du lundi 31 août jusqu'au vendredi 2 octobre 2015.***

Rappel : La saisie en ligne seule ne vaut pas inscription. Tant que vous n'avez pas transmis votre dossier et/ ou que vous ne recevez pas de courriel de l'université vous indiquant que votre dossier est validé, cela signifie que votre inscription administrative n'est pas effective.

Comment suivre l'état d'avancement de votre dossier

- A chaque étape importante du traitement de votre inscription (*réception du dossier, validation ou non, liste des pièces manquantes, date et lieu de mise à disposition de la carte d'étudiant et certificat d'inscription..*) vous êtes destinataire d'un **courriel vous avertissant de l'état d'avancement de votre demande d'inscription** émanant de l'adresse moninscriptionlille1@univ-lille1.fr
Soyez donc **attentif et réactif** à la réception de ces messages.
- Un **espace consultation de dossier** est également accessible sur l'application en ligne (à partir de l'onglet « *ma situation* » cliquer sur « *je consulte l'état d'avancement de mon dossier* ») qui vous permet d'accéder après la saisie aux informations retraçant l'état d'avancement de votre dossier. Accès à privilégier au contact par courriel ou téléphone du service inscriptions, mobilisé par d'autres types de questions.

S'informer sur la procédure d'inscription administrative

Sont à votre disposition :

- Le **guide des inscriptions administratives 2015-16** pour vous aider à comprendre l'essentiel de ce que recouvre l'inscription administrative annuelle. Il est consultable et téléchargeable en ligne sur la page d'accueil de l'application.
- Une **FAQ** (*foire aux questions*) répond de façon pratique à certaines questions récurrentes autour de la thématique de l'inscription que se posent beaucoup d'étudiants (*boursiers, sécurité sociale, droits d'inscription, étudiants salariés..*). Elle est consultable et téléchargeable sur la page d'accueil de l'application et toutes les pages de saisie du dossier de préinscription.
- Le **point d'accueil inscriptions** (*bâtiment temporaire situé devant l'entrée du bâtiment A3/ détails des périodes et horaires d'ouverture à rubrique suivante*)

Contacter le service inscriptions en ligne (de Juillet à Octobre) pour obtenir des renseignements autres que l'état d'avancement du dossier

Du **7 au 24 juillet 2015 puis à compter du 24 Août 2015 et jusqu'au 15 octobre** vous pouvez contacter ce service par téléphone, messagerie ou en vous déplaçant au point accueil inscriptions administratives.

Attention ! Le service sera fermé du 25 juillet au 23 Août 2015.

- **Messagerie** : moninscriptionlille1@univ-lille1.fr
- **Téléphone** : 03 20 33 72 30 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- **Point accueil inscriptions administratives** (bâtiment temporaire situé devant l'entrée du bâtiment A3) pour le **dépôt** des dossiers et pièces justificatives et **renseignements** concernant l'inscription (sans rendez-vous).

Ouverture :

du 8 au 23 juillet 2015	de 13h30 à 17h	du lundi au vendredi
du 24 Aout au 15 octobre 2015	de 13h à 17h	du lundi au vendredi

Au-delà du 15 octobre 2015, prendre contact directement avec les bureaux inscriptions licence et master- doctorat.

Comment faire quand la saisie est fermée ?

Au-delà des dates de saisie en ligne, la demande d'inscription tardive est à solliciter auprès des bureaux « scolarité-licence » ou « master-doctorat » (bâtiment A3) **avant le 15 novembre.**

Au-delà de cette date, aucune régularisation d'inscription ne pourra intervenir pour les niveaux licence et master.